



Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

**Objet :** Tourisme.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Visit.Brussels.

Le Conseil communal,

Considérant que Visit.brussels est l'agence bruxelloise du tourisme;

Considérant que sa mission est d'étendre et de renforcer l'image de la Région de Bruxelles-Capitale et que son objectif est de placer Bruxelles sur la scène locale et internationale comme la capitale de 500 millions d'Européens ; une « ville-monde » où plus de 180 nationalités se côtoient et font de Bruxelles une ville cosmopolite en connexion permanente avec le reste du monde;

Considérant que depuis le début de la pandémie, cet organisme régional s'efforce de faire la promotion des lieux culturels, touristiques, horeca et autres de notre capitale et qu'il soutient les secteurs les plus durement touchés par la crise;

Considérant que dans l'optique de soutenir le milieu du street art, un projet artistique a été proposé : rendre hommage à toutes les personnes impliquées dans la lutte contre le COVID-19 sous forme d'une œuvre monumentale;

Considérant que cette fresque sera réalisée rue de l'Abricotier, juste à côté de l'hôpital Saint-Pierre, qui a été le premier centre à recevoir des patients;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariat par une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Visit.Brussels relative à la création et la réalisation d'une fresque;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Visit.Brussels relative à la création et à la réalisation d'une fresque sont approuvés.

Annexes :

[Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Visit.Brussels \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)